

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU JEUDI 20 MAI 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 20 MAI 2021 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 12 MAI 2021

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. <b>MAERTEN Jean-Luc, Maire</b>	<b>X</b>			
2. <b>GRANGEON Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint</b>			<b>x</b>	<b>Ludmilla POLO</b>
3. <b>POLO Ludmila, 2eme adjointe</b>	<b>X</b>			
4. <b>GUITET José, 3eme adjoint</b>	<b>X</b>			
5. <b>LATINI Patricia, 4eme adjointe</b>	<b>X</b>			
6. De CHALAIN Christian	<b>X</b>			
7. RONDA William	<b>X</b>			
8. POPIN Diane	<b>x</b>			
9. BOUTILLET Nelly	<b>x</b>			
10. PRINCET Hélène	<b>X</b>			
11. AUGRY Dimitri	<b>X</b>			
12. MORLAT Lucile	<b>X</b>			
13. KONAYAO Serge	<b>X</b>			
14. RECOUPÉ Sébastien	<b>x</b>			
15. ROBIEUX Laure	<b>X</b>			

Dimitri AUGRY est nommé secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Présentation des données financières et fiscales 2020 par M. JACQUET, Trésorier à St Julien L'Ars,
- Décision Modificative N°1/2021,
- Modification des régies de recettes,
- Demande de subvention du Club Group 'omnisports de St Julien l'Ars,
- Décision portant sur l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique,
- Acquisition de parcelles de voirie,
- Projet PEDT

### **Information**

- Composition des bureaux de vote des 20 et 27 juin 2021,
- Organisation fête de la St Jean

---

**[PRESENTATION DES DONNEES FINANCIERES ET FISCALES 2020 PAR M. JACQUET, TRESORIER A ST JULIEN L'ARS](#)**

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2021-14– FINANCES LOCALES DECISION MODIFICATIVE n° 1-2021

L'adjointe en charge des finances propose d'effectuer l'inscription des opérations d'ordre portant sur l'étalement de l'assurance dommages-ouvrages contractée lors des travaux de la mairie :

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	-		
			-
042-6218	Dotation aux amortissements – charges à répartir	718.11	

ARTICLE PROGRAMME	INTITULE DE LA DEPENSE	EN +	EN -
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	-		
			-
040-4812	Frais d'acquisition et d'immobilisation	718.11	

**A l'unanimité, la décision modificative présentée est adoptée.**

### 2021–15- FINANCES LOCALES CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTE DE LA SALLE DES FETES N° 2

Depuis le 30 avril dernier, les dépôts ou retraits d'espèces ne se feront plus dans un centre des finances publiques mais au bureau de poste. Pour effectuer ces opérations de manière sécurisée, il faudra utiliser une plateforme de la Banque Postale dénommée DIGIFIP.

Les dépôts devront également être effectués via des sacs scellés distincts selon le type de numéraire : un type de sacs scellés pour les billets et un type de sacs scellés pour les pièces que la commune doit acquérir auprès de prestataires agréés.

La commune dispose aujourd'hui de 2 régies municipales, l'une pour les photocopies, cantine, garderie et location de matériel ; l'autre pour la location de la salle des fêtes.

Compte tenu de cette nouvelle procédure, il conviendrait de n'avoir qu'une seule régie pour l'encaissement des factures de cantine, garderie, location de matériel et la location de la salle des fêtes.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu les délibérations autorisant la création de la régie de recette pour la location de la salle des fêtes du 23 JUN 1992,

Considérant qu'il convient de rationaliser le fonctionnement des 2 régies de recettes,

**Monsieur le Maire propose que :**

- **La régie de recettes portant sur les locations de salle des fêtes instituée auprès de la mairie soit clôturée à compter du 1er juin 2021.**
- **En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et du suppléant de la régie.**

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur ces propositions.**

### **2021-16 – FINANCES LOCALES** **MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE N° 1**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu les délibérations autorisant la création de la régie de recette en date du 30 septembre 1983, modifiée par délibération du 28 janvier 1992 et du 19 novembre 2005,

Vu la délibération du 20 mai 2021 supprimant la régie de recettes de location de la salle des fêtes,

**Monsieur le Maire propose que :**

- **Le produit de la location de la salle des fêtes soit encaissé sur la régie « cantine, garderie, location de matériel » à compter du 1er juin 2021. Il sera mis fin à l'encaissement du produit des photocopies.**
- **Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 €.**
- **Le suppléant sera désigné par Monsieur le maire sur avis conforme du comptable.**

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur ces propositions.**

## 2021-17 – FINANCES LOCALES

### DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB GROUP'OMNISPORT DE ST JULIEN L'ARS

L'association a transmis fin mars sa demande de subvention portant sur les activités gymniques de ST JULIEN L'ARS qui accueille 18 personnes de JARDRES (contre 37 l'année précédente) sur 296.

Elle sollicite une subvention de 500 € identique à l'année précédente.

**Considérant la baisse des effectifs de JARDRES et la mise en sommeil des activités due à la crise sanitaire, le conseil municipal décide, par 12 voix et 3 abstentions, d'attribuer la somme de 250 € pour l'année 2021.**

## 2021-18 – FINANCES PUBLIQUES

### DECISION PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTRONIQUE

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir sur l'acquisition d'un panneau d'affichage dynamique sur la commune. Chaque membre du conseil municipal a été destinataire de leur analyse.

Trois sociétés ont été consultées avec des offres différentes suivant leur prestation : DYNAMITE LIGHT, ELANCITE et CENTAURE.

**Après débat, le conseil municipal encourage la poursuite du projet qui demande un approfondissement de la faisabilité technique ainsi que de la partie financière. Le vote est reporté.**

## 2021-19- FINANCES LOCALES

### ACQUISITION DE PARCELLES DE VOIRIE

*Pas de délibération. C'est une procédure d'abandon de parcelle dans ce cas et gratuite.*

*Les propriétaires seront contactés et devront déposer une promesse d'abandon de terrain situé sur le domaine public routier d'une voie communale à une commune.*

*La commune transmet au service des impôts fonciers un document avec l'accord des propriétaires.*

*Les parcelles sont intégrées au domaine public de la voirie et disparaissent.*

## 2021- 20

### PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

La convention relative au projet éducatif territorial arrive à son terme le 4 juillet 2021. Cette convention est conclue entre Mme la Préfète, l'Inspection académique, la CAF et les trois maires de Tercé, Pouillé et Jardres pour une durée de 3 ans. Elle devra être déposée avant le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Elle porte sur la mise en place d'un programme d'activités sur les temps « TAP temps d'activités périscolaire » et doit proposer des actions et modalités d'organisation des temps du matin, du midi, de la pause méridienne, du mercredi, voire des temps extrascolaires qui prennent en compte l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Une réunion du SIVOS avec les représentants des 3 communes où a été évoquée la possibilité d'avoir un intervenant TAP commun pris en charge par le SIVOS ; en contrepartie le fonds d'amorçage de l'Etat serait versé au SIVOS et plus aux communes comme actuellement (50 €/enfant pour Jardres).

L'organisation des TAP et de l'aide aux devoirs est différente d'une commune à l'autre du fait de l'âge des enfants. A JARDRES, c'est l'agent de la bibliothèque qui choisit les animations et prépare les groupes d'enfants ; l'aide aux devoirs étant assurée par des bénévoles.

**A l'unanimité, le conseil municipal souhaite conserver le fonctionnement actuel. Pour les enfants arrivant de POUILLE, il sera tenu compte d'une harmonisation dans les activités choisies.**

### **ORGANISATION DE LA FETE DE LA ST JEAN**

Lors de la réunion des présidents d'association du 19 mars, il a été décidé du maintien de la fête de la St Jean sous une forme adaptée au COVID et sans feu avec une clôture à 23 h. Des animations, des stands de gâteaux et de frites seront prévues. L'apéritif sera offert par la commune.

### **SOUTIEN TEMPETE ALEX**

Remerciements des 48 communes touchées par la tempête Alex les 2 et 3 octobre 2020.

### **CHANTIER JEUNES**

Il sera organisé en lien avec l'espace ados, les informations seront sur le site dès que l'organisation aura été arrêtée.

### **TRAVAUX D'ETE**

Les travaux inscrits au budget seront réalisés cet été : sanitaires au city stade et à la garderie, interphone à la garderie, remplacement des sols dans 2 classes, réfection des murs extérieurs de l'école.

### **ESPACE DE VIE SOCIALE GRAND POITIERS EST**

Le Café des Enfants, Vienne et Moulière Solidarité et la MJC sont agréés par la CAF pour développer le projet d'un Espace de Vie Sociale sur les 14 communes de Grand Poitiers Est. 2021 est une année charnière qui doit servir à concevoir le projet social au plus près des attentes de la population du territoire. Des ateliers seront mis en place pour mener des actions en faveur des familles, des jeunes, des publics en difficulté par l'intermédiaire d'associations et des travailleurs sociaux du secteur.

Il est envisagé une réunion regroupant les différents conseillers intéressés ou une présentation en Conseil Municipal.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Malgré la distribution des bulletins d'inscription pour les maisons fleuries, vergers et potagers dans le courrier municipal, une seule inscription a été enregistrée. La commission réfléchira sur l'attribution des lauréats 2021. Concernant la mortalité des abeilles, les ruchers ont été déplacés dans les carrières d'Artiges. Des analyses ont été menées, mais la cause n'a pas été trouvée. Les enfants de l'école bénéficieront comme chaque année de leur pot de miel, le reste sera mis en vente au profit de la caisse des écoles.

### **COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE DES 20 ET 27 JUIN 2021**

#### **PERMANENCES AUX ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

8 h – 11 h	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>MAERTEN Jean Luc, Président</b></li><li>• <b>Bernard LEBEAU</b></li><li>• <b>Martial CHARTIER</b></li></ul>
11h – 13 h	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Christine DELAVIER</b></li><li>• <b>Sébastien RECOUPÉ</b></li><li>• <b>Éric DELAVIER</b></li></ul>
13 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Patricia LATINI</b></li><li>• <b>Lucile MORLAT</b></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• José GUITET</li> </ul>
16 h – 18 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Luc MAERTEN</li> <li>• Jean-Marie VRIET</li> <li>• Hélène PRINCET</li> </ul>

### TABLES DE DEPOUILLEMENT ET SCRUTATEURS

SCRUTATEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sébastien RECOUPÉ</li> <li>• Nelly BOUTILLET</li> <li>• Patricia LATINI</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• José GUITET</li> <li>• Lucile MORLAT</li> <li>• Hélène PRINCET</li> </ul>

### PERMANENCES AUX ELECTIONS REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

8 h – 11 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GRANGON Jacky, Président</li> <li>• Sylvie GRANGEON</li> <li>• Nelly BOUTILLET</li> </ul>
11h – 13 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ludmila POLO</li> <li>• Serge KONAYAO</li> <li>• Diane POPIN</li> </ul>
13 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laure ROBIEUX</li> <li>• Jacky GRANGEON</li> <li>• Dimitri AUGRY</li> </ul>
16 h – 18 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ludmila POLO</li> <li>• William RONDA</li> <li>• Serge KONAYAO</li> </ul>

### TABLES DE DEPOUILLEMENT ET SCRUTATEURS

SCRUTATEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Serge KONAYO</li> <li>• William RONDA</li> <li>• Laure ROBIEUX</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ludmila POLO</li> <li>• Dimitri AUGRY</li> <li>• Diane POPIN</li> </ul>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.